

tième parlement de la Confédération par le discours suivant :

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En terminant cette session du parlement, je suis heureux de vous féliciter de l'activité et du zèle dont vous avez fait preuve dans vos travaux.

La législation nécessaire ayant été passée, le traité de commerce avec la France, dont on peut espérer d'excellents résultats, sera mis en vigueur, par proclamation, aussitôt qu'il aura été ratifié.

Les négociations avec Terre-Neuve, dont il a été fait mention à l'ouverture de la session, n'ont conduit, j'ai le regret de le dire, à aucune solution définitive pour le présent.

La réponse de la législature provinciale du Manitoba à l'ordre réparateur adressé par mon gouvernement le 21 mars dernier, a été considéré de nature à justifier le renvoi à la session prochaine de toute action ultérieure.

J'ai vu avec plaisir l'octroi voté par le parlement pour aider au fonds souscrit par la population du Canada en faveur de la famille de feu le Très honorable sir John Thompson,

Les amendements faits à la loi relative au service civil produiront, il faut l'espérer, plus d'efficacité et une plus grande économie dans le service public.

Les travaux législatifs de la session auront pour effet, je l'espère, une meilleure administration de la loi criminelle, plus de développement dans les affaires commerciales et dans les communications par chemins de fer et réseaux télégraphiques.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour le service public.

*Honorables Messieurs du Sénat, et Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous relevant de vos devoirs, je fais des vœux pour que vous constatiez à votre retour parmi la population que vous représentez la continuation de la prospérité qui a signalé le commencement de l'année.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est le plaisir de Son Excellence le gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le trente-unième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le trente-unième jour d'août prochain.